

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 FEVRIER 2018

N° 2

Date de convocation : 15.02.2018

Date d'affichage : 09.03.2018

L'an deux mille dix-sept, le vingt février à dix-neuf quinze, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Pascal CARPENTIER, Maire, assisté de Mmes et Mrs Gilbert ROUSSEL, Christophe VERNON, Denis LEROY, Monique MERCIER, Nadège CAREME, Nelly DELAHAYE, Aline GRILLE, Annick BREITENBACH, Guillaume HOOGERP.

Absents excusés : Mmes Roselyne TESSON, Nelly DELAHAYE et Mrs Yannick CROIX, Loïc CAVELLIER, Pascal DARCHE.

Absent ayant donné pouvoir : M. Pascal DARCHE à M. Pascal CARPENTIER.

Secrétaire de séance : M. Gilbert ROUSSEL

Ordre du Jour :

- Présentation et vote des comptes administratifs 2017 (commune, assainissement, CCAS).
- Investissements 2018.
- Choix des subventions 2018.
- Dons des associations : délibération des dons par la commune.
- Maison des associations : présentation de l'Avant-Projet Sommaire (APS).
- Urbanisme : demandes de PC en cours d'instruction.
- Infos Communauté de Communes du Pays du Neubourg.
- Questions diverses.

1) Présentation et vote des comptes administratifs 2017 :

Commune :

Résultat 2016 : 554 999.29 €

Mandats émis 2017 : 514 831.35 €

Titres émis : 608 383.46 €

Résultat global 2017 : 648 551.40 €

Assainissement :

Résultat 2016 : 82 992.88 €

Mandats émis 2017 : 22 435.43 €

Titres émis 2017 : 52 487.99 €

Résultat global 2017 : 113 045.44 €

CCAS :

Résultat 2016 : 2 996.51 €

Mandats émis 2017 : 3 516.58 €

Titres émis 2017 : 4 450.00 €

Résultat global 2017 : 3 929.93 €

Les comptes administratifs sont acceptés et votés à l'unanimité avec 9 voix pour, décomposées ainsi : 8 voix pour + 1 pouvoir (le Maire ne participant pas au vote).

2) Investissements 2018 :

| <u>PROJETS</u> | <u>MONTANT € TTC</u> |
|---|----------------------|
| Budget communal : | |
| Etagères archives mairie | 300 |
| Porte d'entrée mairie | 10 000 |
| Trottoirs route de cesseville ou piste carrossable et trottoirs (à prolonger) route Val St Martin | 30 000 |
| Guirlandes festives extérieures | 6 000 |
| Filets foot terrain derrière école + pare-ballons | 10 000 |
| Ralentisseur et radar pédagogique | 6 000 |
| Acquisition terrain derrière l'église | 30 000 |
| Travaux aménagement mare du Routoir | 10 000 |
| Terrain nu (salle communale) | 135 000 |
| Maison des associations (études) | 60 000 |
| Trottoirs route de Pont de l'Arche | 10 000 |
| Portillon école | 2 000 |
| Eglise (bancs et suite restauration mobilier) | 74 000 |
| Plantations et embellissement | 10 000 |
| TOTAL | 393300 |
| Budget Assainissement : | |
| Mise à niveau des bouches (14 bouches X 700 €) | 9800 |

3) Choix des subventions 2018 :

| ORGANISMES | MONTANT SUBVENTION 2017 | MONTANT SUBVENTION 2018 |
|---|--------------------------------|--------------------------------|
| C.C.A.S. | 4 000 | 5 500 |
| ASSOCIATION SAINT MARTIN | 400 | 400 |
| COMITE DES FETES | 1 200 | 1 200 |
| CROIX ROUGE | 150 | 150 |
| AS DE CHŒUR | 600 | 600 |
| LES SOULIERS CROSVILLAIS | | 500 |
| ASSO AVEC LES ENFANTS | | 500 |
| COOPERATIVE SCOLAIRE | 600 | 600 |
| JEUNES SAPEURS POMPIERS | 200 | 200 |
| U.V.N. | 200 | 200 |
| AGIR AVEC BECQUEREL POUR LA VIE | 200 | 200 |
| TOTAL SUBVENTIONS (HORS C.C.A.S) | 3 550 | 4 550 |
| <u>COTISATIONS</u> | | |
| U.M.E.E. Union mairies et élus de l'Eure | 84 | 84 |
| AMR 27 | 90 | 90 |
| FONDATION DU PATRIMOINE | 75 | 75 |
| AMIS MONUMENTS ET SITES DE L'EURE | 100 | 100 |
| CAUE 27 | 158 | 158 |
| TOTAL COTISATIONS | 507 | 507 |

4) Dons des associations :

Monsieur le Maire informe le conseil que les associations communales, dans le cadre de leurs actions, sont amenées à verser un don à la commune pour marquer leur implication dans la réalisation d'une action menée en commun.

Après délibération, le conseil municipal accepte les dons versés par les associations s'ils sont grevés ni de charges, ni de conditions. Ces dons seront alors enregistrés en recettes de fonctionnement (art. 7713).

5) Maison des associations : présentation de l'Avant-Projet Sommaire (APS).

Les plans du projet sont présentés au conseil municipal. La prochaine étape sera la présentation de l'Avant-Projet Définitif (APD), qui sera intégré dans le dossier de Déclaration d'Utilité Publique.

6) Urbanisme :

2 demandes de permis de construire sont présentées :

- PC SCEA HOOGERP Frères : Réalisation de 2 extensions de hangar pour le stockage et la manutention de pommes de terre. Surface créée : 517.50 m².
- PC SARL GEPPEC pour la création d'un magasin BRICOFER sur la zone artisanale. Surface créée : 1 161 m².

7) Informations Communauté de Communes du Pays du Neubourg.

- Répartition des sièges du conseil communautaire :

L'intégration de deux nouvelles communes, Sainte-Opportune-du-Bosc et La Pyle, a des conséquences sur la composition du Conseil Communautaire. Après un vote à main levée, les maires des 36 communes ont voté pour la composition de droit commun, ainsi la commune du Neubourg disposera de 11 sièges, Sainte-Colombe-la-Commanderie 2 sièges, Hondouville 2 sièges, et toutes les autres communes disposeront d'un siège. Il y a au total 36 communes et 48 sièges de conseillers communautaires.

- Instruction des dossiers d'urbanisme :

Considérant la saturation prévisible du service urbanisme à moyen terme du fait de l'intégration de nouvelles communes, Monsieur Legendre indique que l'instruction des certificats d'urbanisme d'information sera transférée en mairie après l'organisation prochaine d'une formation au profit des secrétaires de mairie.

- Contrat de territoire 2017-2021 :

Les fiches-projets présentées par quelques communes seront transmises au Département avant l'été. Une rencontre aura lieu avec le département afin de pré-instruire les projets qui seront inscrits dans le contrat de territoire. Les critères retenus seront les suivants : seuil plancher de 100 000 euros et non financement des acquisitions foncières. *Le projet de la maison des associations de Crosville entre dans la liste des fiches-projets.*

Questions diverses :

Pour information, Gilbert ROUSSEL informe que suite à la réunion avec la commission voirie de la CCPN, les travaux de réfection à l'angle de la rue du Bout Cardais seront réalisés par les services de la CCPN.

Possibilité de faire un trottoir route de Pont de l'Arche, à partir de l'usine Labeyrie jusqu'à la rue Jean Petit. L'étude est à faire avec la commune du Neubourg.

Fin de la séance.

Prochaine réunion du conseil municipal : MARDI 20 MARS 2018 à 19h 15.